

DELIBERATION n° 37/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : FONCIER - Vente d'une parcelle communale à Monsieur et Madame BERTRAND Gérard

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre à l'euro symbolique, la parcelle de Monsieur et Madame BERTRAND Gérard, située au 3 Montée de l'Epallud et cadastrée AE 0188, issue de la division de la parcelle communale AE 0099. Un accord avait été conclu entre l'ancien Maire, Monsieur AUGUSTIN, et la famille BERTRAND selon lequel la commune leur cédait ce bout de parcelle d'une superficie de 10 m² en échange de la prise en charge par Monsieur et Madame BERTRAND Gérard de la construction du mur de séparation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de vendre à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AE 0188 d'une superficie de 10 m² et de prendre en charge les frais notariés.

Donne au Maire tous pouvoirs pour poursuivre activement les négociations.

Déclare que les crédits sont au budget 2026.



Le Maire,
Lionel MILLARDET

Transmise en Sous-Préfecture le 18 mai 2026